

Hac au Quiou : l'une des grandes résidences seigneuriales bretonnes

Introduction

Le manoir de Hac, l'une des plus belles résidences seigneuriales de la fin du Moyen Age conservées en Bretagne, était autrefois le cœur d'un riche domaine agricole, dont les terres s'étendaient dans les paroisses du Quiou et de Tréfumel, ainsi que dans plusieurs paroisses voisines¹. Nous avons analysé dans d'autres publications les éléments qui caractérisent les manoirs de la fin du Moyen Age². Hac se situe dans la moyenne des manoirs de la province historique de Bretagne, que singularisait un très grand nombre de petits domaines, correspondant à une noblesse également très nombreuse, où l'on comptait près de dix mille familles nobles³.

Hac est une résidence incomplète, apparemment dépourvue de défenses. La cour quadrangulaire n'est même pas ceinte d'un mur et rien n'indique que la résidence fut autrefois protégée par un fossé ou une douve. Un corps de logis, ouvert au sud, donne sur la cour, fermée sur le côté opposé par un logis-porche très modeste, dont la porte piétonne et la porte charretière (aujourd'hui murée) sont surmontées d'un unique étage⁴. La chapelle est incluse dans la résidence et le colombier a été détruit. Bien qu'on ait longtemps considéré que cet ensemble appartenait au xv^e siècle, les études historiques ou architecturales qui lui ont été consacrées ont été fort peu nombreuses et sont souvent de qualité médiocre. En nous fondant

¹ Pour une étude plus complète de Hac, voir MEIRION-JONES *et al.*, 1990.

² Voir, par exemple, JONES *et al.*, 1989 ; MEIRION-JONES *et al.*, 1993.

³ Pour une discussion des termes « manoir » et « château », voir JONES et MEIRION-JONES, 1993 ; MEIRION-JONES et JONES, 1997.

⁴ Ce porche peut n'avoir toujours eu qu'un seul étage, bien qu'il soit difficile de croire que l'architecte n'ait pas prévu d'édifier un bâtiment plus substantiel. Le toit en croupe qui se voit aujourd'hui résulte d'une modification récente. Jusqu'aux années 1980, ce toit était en bâtière, comme le sont la plupart des toits de la région.

sur une recherche pluridisciplinaire, basée sur l'étude architecturale et archéologique des bâtiments, l'analyse dendrochronologique des poutres de chêne afin d'arriver à une datation absolue, et l'examen détaillé des archives, nous sommes arrivés à des conclusions très différentes de celles proposées jusqu'ici⁵.

L'architecture et le plan du manoir

Au début des années 1980, nous avons étudié en détail ce manoir et entrepris un relevé complet des bâtiments (fig. 1-2). En 1984 et 1985, nous avons prélevé des échantillons sur les poutres de chêne (fig. 2). Les résultats de ces travaux ont été décrits en détail dans d'autres publications. Les murs sont exclusivement constitués de pierre de Quiou, calcaire de bonne qualité et bien structuré, que l'on extrayait autrefois dans de nombreuses petites carrières de la paroisse. Un granit de très haute qualité fut cependant utilisé pour la confection des encadrements de portes et de fenêtres, des cheminées et des escaliers. Le lecteur trouvera dans notre publication précédente toutes les dimensions des bâtiments ainsi qu'une étude détaillée des caractéristiques de la construction⁶.

Pour comprendre l'organisation et l'évolution de cette résidence, il est nécessaire d'en examiner le plan avec soin. La maison comporte trois unités, mais la troisième, qui est aussi la plus petite, n'est pas dans l'alignement général du bâtiment, et ses murs sont plus épais que ceux des parties adjacentes. On peut donc raisonnablement penser qu'elle relève d'une phase architecturale différente (fig. 1). Cette troisième unité ressemble beaucoup au type classique de la maison-tour et doit être antérieure au reste de la maison. On trouvera confirmation de cette hypothèse dans l'examen de la maçonnerie de la tourelle d'angle sud-est, qui a été, de toute évidence, ajoutée au bâtiment, l'appareil maçonné avec soin de la tourelle étant enté dans les murs plus anciens et plus grossièrement construits de la

⁵ Marc Déceneux, révisant un guide rédigé à l'origine en 1952 par E.-M. Paillard et soutenant une thèse de 3^e cycle consacrée aux «Manoirs gothiques bretons» (Rennes-2, 1982), avait proposé une nouvelle datation pour le manoir (vers 1380-1390) et supposé qu'il avait été bâti par Guillaume de Saint-André, dit Guillaume de Saint-Judoce, clerc au service du duc de Bretagne. Mais, on peut aisément distinguer les identités séparées de Guillaume de Saint-André et de Guillaume de Saint-Judoce, que Déceneux confond, à partir des documents portant leurs *signa* respectifs. Saint-Judoce dressa le testament de Jean de Beaumanoir en 1363 (Bibliothèque nationale de France, Ms Nouv. acq. française 5842 n° 2) ; pour un de ses instruments publics, voir Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne* [cité comme : *Preuves*], 3 t., Paris, 1742-1746, II. 484-486 (1385). Voir aussi Michael JONES, «Un prince et son biographe : Jean IV, duc de Bretagne (1364-1399) et Guillaume de Saint-André», *Les Princes et l'histoire, XIV-XVII siècles*, éd. W. Paravicini et al., Sigmaringen, 1998, p. 178-193.

⁶ MEIRION-JONES et al., 1990.

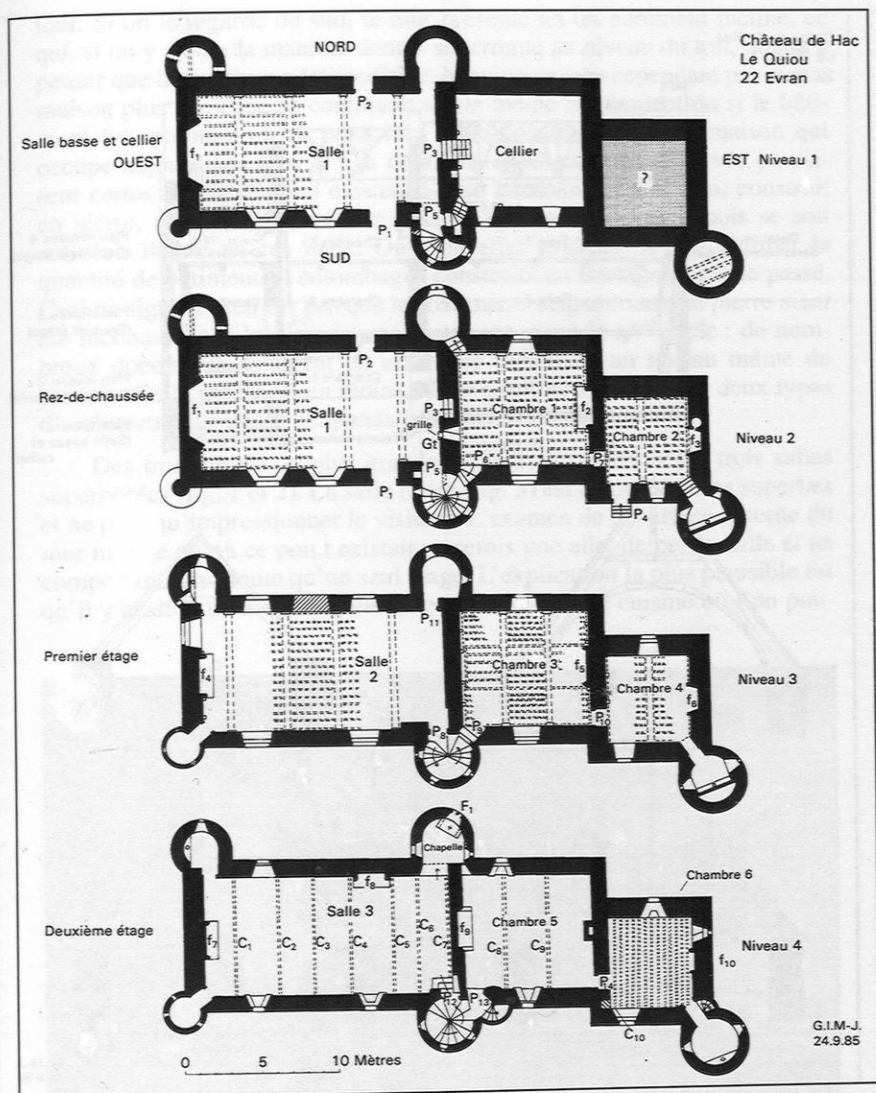


Fig. 1 - Hac : plans des niveaux
Dessin : Gwyn Meirion-Jones

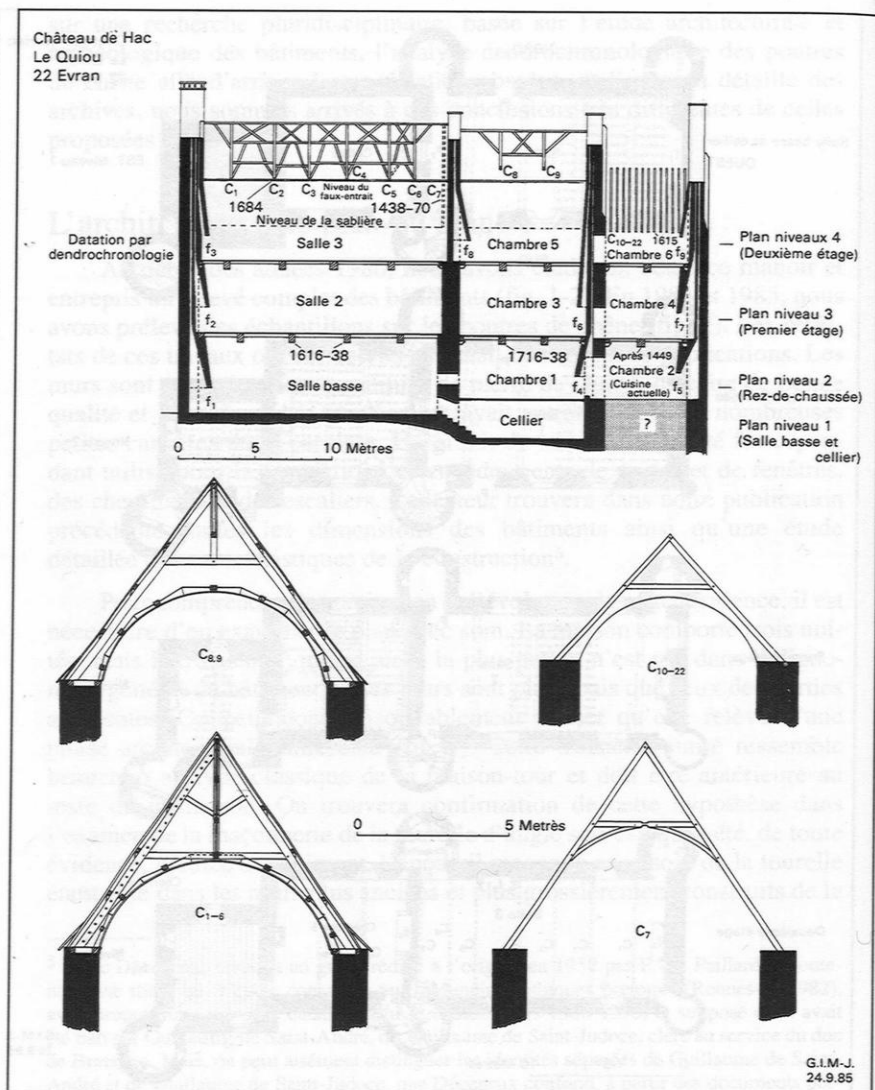


Fig. 2 - Hac : charpente et datation dendrochronologique
Dessin : Gwyn Meirion-Jones

tour. Si on le regarde du sud, le mur présente ici un parement incliné, ce qui, si on y ajoute la manière dont il se termine au niveau du toit, donne à penser que la structure a été modifiée. Nous ne savons cependant pas si une maison plus ancienne se continuait sur le même alignement ou si le bâtiment fut raccourci en ce point lors de la construction de la maison qui occupe aujourd'hui le site. Les éléments architecturaux observés paraissent certes témoigner de l'existence d'un bâtiment plus ancien, construit en pierre, mais il est aussi fort possible qu'un bâtiment de bois se soit autrefois dressé en ces lieux. On a en effet tendance à sous-estimer la quantité de bâtiments à colombages construits en Bretagne dans le passé. Ceci ne signifie bien sûr pas que les bâtiments seigneuriaux en pierre aient été inconnus dans les campagnes bretonnes avant le xv^e siècle : de nombreux documents prouvent en effet leur existence, au niveau même du manoir, dès le xii^e siècle au moins. Nous pensons donc que les deux types d'architecture coexistèrent pendant plusieurs siècles.

Des trois unités, la plus grande est celle formée par les trois salles superposées (fig. 1 et 2). La salle basse (fig. 3) est de proportions superbes et ne peut qu'impressionner le visiteur. L'examen de la surface externe du mur montre qu'en ce point existait autrefois une aile, de petite taille et ne comportant sans doute qu'un seul étage. L'explication la plus plausible est qu'il y avait là un magasin, une laiterie ou une petite cuisine où l'on pou-

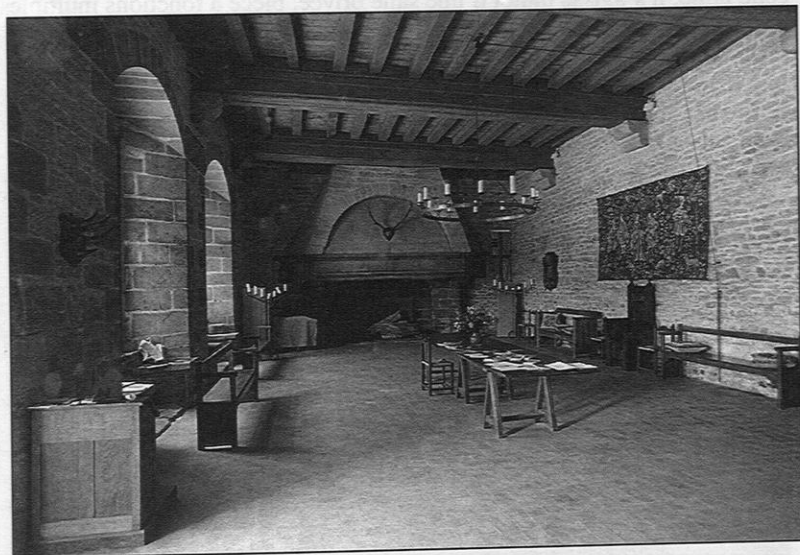


Fig. 3 - Hac : la salle basse
Cliché : Gwyn Meirion-Jones

vait préparer la nourriture pour les occupants et les hôtes les plus humbles, rassemblés dans la grande salle basse. Aucune trace de fondations ne se voit aujourd'hui en surface, et nous sommes, en conséquence, incapables de déterminer la largeur de cet appentis. Il est certain, toutefois, que la pente qui se trouve juste derrière le bâtiment en restreignait l'étendue. Dans beaucoup de manoirs, un passe-plat était installé entre la cuisine et la salle basse. Cet élément est absent à Hac et sa cuisine n'a rien de celle de La Roche Jagu, où trois cheminées et quatre passe-plats ouvrant sur la grande salle étaient manifestement destinés à servir une multitude d'hôtes. Mais les propriétaires de La Roche Jagu étaient des soldats et la situation et l'architecture de cette grande maison étaient peut-être adaptées à une vie plus agitée. Hac, au contraire, se trouvait au centre d'un riche domaine agricole et semble avoir été plutôt construit pour une vie de loisirs et de plaisirs, comme le souligne l'absence de toute structure défensive. Il est donc possible que Hac n'ait été qu'une retraite campagnarde, destinée à ne recevoir que le nombre d'hôtes qu'abritaient d'ordinaire les résidences seigneuriales. La seconde unité est formée d'un cellier – ou cave – à demi-enterré, au-dessus duquel se trouve une pièce placée à l'entresol. Nous ne savons pas si la troisième unité comportait aussi une cave semi-enterrée, l'absence de fouille ne permettant pas de conclure avec certitude sur ce point⁷.

Les chambres 1 et 2 sont situées à niveau d'entresol. Nous qualifions la première de chambre seigneuriale, bien que, dans un manoir de cette taille, il s'agisse plutôt d'une salle privée, pièce à fonctions multiples où la famille pouvait prendre ses repas en privé quand elle le souhaitait, mais où pouvaient aussi être reçus des amis ou d'autres membres de la famille, ainsi que les personnes du rang venant rendre visite au seigneur des lieux. Cette chambre 1 est pourvue d'un guet, protégé du côté de la salle par une grille, remplacée au début des années 1990, permettant aux membres de la maisonnée d'observer ce qui se passait en contrebas, dans la grande salle. La chambre seigneuriale est ainsi non seulement protégée par la grille posée sur le guet, mais aussi par les deux portes barrées qui ferment l'accès du passage menant de la salle basse à la chambre.

La chambre 2 est située au même niveau d'entresol que la précédente. La présence d'un four à pain dans la cheminée semble montrer que cette

⁷ La récente publication de notre relevé par l'Inventaire général (*Fenêtres sur cour*, p. 30) est d'ailleurs erronée, puisque le point d'interrogation que nous avions eu soin de placer sur notre plan, afin d'indiquer qu'il n'y avait là qu'une reconstruction hypothétique, a disparu. En éliminant cette marque d'incertitude, les services officiels semblent indiquer que nous sommes assurés de l'existence de ce deuxième cellier, fait dont nous sommes pourtant loin d'être convaincus. On a aussi pensé qu'un chapiteau de la fin du XI^e siècle ou du début du siècle suivant, conservé dans la salle basse, provenait d'une colonne soutenant une voûte de pierre à cette extrémité du bâtiment. Il n'existe pourtant aucune preuve de l'existence d'une telle structure, et le chapiteau peut provenir d'un autre bâtiment de la région, sans relation aucune avec le manoir de Hac.

pièce fut, à l'origine, conçue pour servir de cuisine. Il est certes possible que ce four à pain ait été ajouté par la suite, mais, dans ce cas, l'opération d'insertion de cette nouvelle structure ne fut certainement pas chose aisée. Il n'est pas impossible non plus que ce four appartienne à la maison-tour plus ancienne, mais nous ne savons pas s'il continua à être utilisé après la construction du bâtiment que l'on voit aujourd'hui. Dans le cas où la chambre 1 aurait avant tout été destinée à servir de salle privée, il n'est pas impossible que la chambre 2 ait alors servi de chambre à coucher, mais cette hypothèse nous semble improbable.

La maison n'est pourvue que d'un seul escalier, donnant accès au premier et second étage, niveaux auxquels les planchers sont en phase (fig. 2). La première salle haute (salle 2) est la plus grandiose des pièces de la maison (fig. 4), bien que ses cheminées ne soient pas de l'ampleur de celle de la salle basse. Chacune des grandes salles des premier et second étages était, à l'origine, pourvue de deux cheminées. L'une de celles qui se trouvaient autrefois dans la salle 2 a été supprimée et remplacée par une fenêtre, probablement à la fin du XVII^e siècle, époque où les modes architecturales requéraient un certain degré de symétrie. Les fenêtres de la façade arrière sont d'ailleurs placées exactement à l'opposé de celles de la façade avant du bâtiment. L'ouverture qui était sans doute occupée autrefois par une fenêtre, au milieu de la façade arrière, est aujourd'hui murée. Il est probable que la grande fenêtre qui s'ouvre dans l'extrémité de la



Fig. 4 – Hac : la première salle haute
Cliché : Gwyn Meirion-Jones

salle 2 donnant sur le pignon du bâtiment ait été également ajoutée au XVII^e siècle.

S'ajoutant à la tourelle de latrines, la tourelle sud-ouest vient donner une petite chambre supplémentaire à la grande salle du premier étage, comme le fait d'ailleurs la tourelle latérale arrière, pourvue d'une petite pièce située immédiatement sous la chapelle. Comme la salle basse, cette grande salle du premier étage était aussi pourvue d'un plafond, le plancher de l'étage supérieur étant soutenu par d'épaisses solives et poutres transversales. Les chambres 3 et 4, avec leur accès séparé à la tourelle d'escalier, prolongent les appartements privés situés au-dessus de la chambre seigneuriale, la chambre 4 se trouvant à l'intérieur des limites de l'ancienne maison-tour. C'est cette dernière chambre qui avait accès à la tourelle de latrines du sud-est.

Ce schéma est répété à l'étage supérieur, le dernier du bâtiment. La seconde salle haute (salle 3) a conservé ses deux cheminées d'origine, bâties sur le même modèle (fig. 5). Il y a là une pièce magnifique, pourvue d'une voûte basse en berceau. Les quatre tours d'angle sont occupées, respectivement, par l'escalier, une chapelle (fig. 6), les latrines, et une petite chambre donnant au sud-ouest. A ce niveau du bâtiment, les fenêtres sont d'origine et nous permettent de juger du degré d'éclairage requis au XV^e siècle. Celles qui s'ouvrent dans le mur sud ont conservé leurs coussièges, tout comme les fenêtres des chambres 5 et 6. Il est probable, aussi, que la petite fenêtre de la chambre 6, donnant à l'est, avec son unique coussiège, soit une structure originelle. On mentionnera enfin la cache disposée entre le premier et le second étage de la tourelle d'angle du sud-ouest et à laquelle on accède par une trappe s'ouvrant au premier étage, et la chambre de guet, installée au sommet de la tourelle d'escalier, l'accès se faisant par une tourelle d'escalier secondaire.

Comme bien d'autres manoirs bretons, Hac est de forme hybride. On y trouve, à la base, cet ensemble comportant salle basse, cellier à demi-enterré et salle seigneuriale en surélévation qu'on rencontre dans un grand nombre de petits manoirs. Les deux étages supérieurs, comprenant chacun une salle et deux chambres, sont très probablement des appartements privés et furent certainement conçus à cet usage, bien qu'une autre répartition de l'espace n'ait pas nécessairement été exclue. Nous avons là le plan classique d'un «logis», essentiellement conçu pour abriter le seigneur et sa famille. On en trouvera de nombreux exemples de la fin du Moyen Age en Bretagne. Le grand logis ducal, dans le porche de Suscinio, est de plan similaire. L'appartement du duc forme une seule unité, munie d'une salle et de chambres contiguës ; celui de la duchesse se trouve immédiatement au-dessus. Ces deux appartements sont desservis par le grand escalier, mais communiquent aussi de façon plus intime par un escalier intérieur en colimaçon. Une telle organisation se rencontre ailleurs, au Bois Orcan en

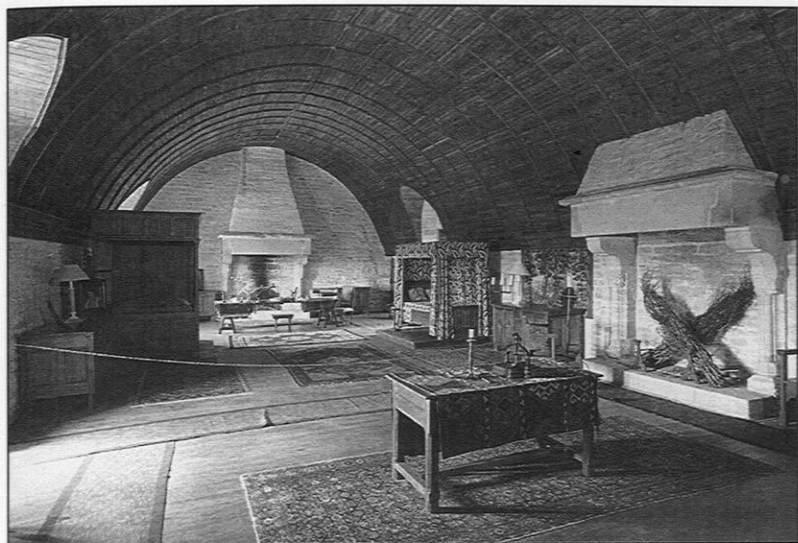


Fig. 5 – Hac : la seconde salle haute
Cliché : Gwyn Meirion-Jones

Noyal-sur-Vilaine, par exemple, où le seigneur et sa dame occupaient chacun un étage, leurs appartements étant reliés par un escalier particulier, placé près du pignon oriental. Chacun de ces étages – la dame occupant le niveau supérieur – était muni d'une série de chambres et d'une grande salle qu'on pouvait, si on le souhaitait, utiliser en même temps que les chambres. Au dernier étage de Hac, la chapelle se trouve à proximité d'une salle et un guichet permettait aux occupants de la chambre voisine (les femmes ?) de suivre la messe sans qu'on puisse les voir.

La charpente et la datation dendrochronologique⁸

La charpente de Hac est saine et de belle allure, mais, dans sa forme présente, est largement postérieure à la construction de la maison (fig. 2). On a, en effet, remplacé de très nombreuses poutres à diverses périodes. Au-dessus des salles, la structure du toit est du type classique à poinçon,

⁸ Pour un compte rendu complet de nos travaux en dendrochronologie, méthode qui fait aujourd'hui partie intégrante de notre recherche sur les résidences seigneuriales de Bretagne, on consultera : Gwyn MEIRION-JONES, Michael JONES, «La résidence seigneuriale en Bretagne» : problèmes et progrès récents de la datation dendrochronologique et de son interprétation, *Mélanges Chédeville*, Rennes (à paraître en 1998).

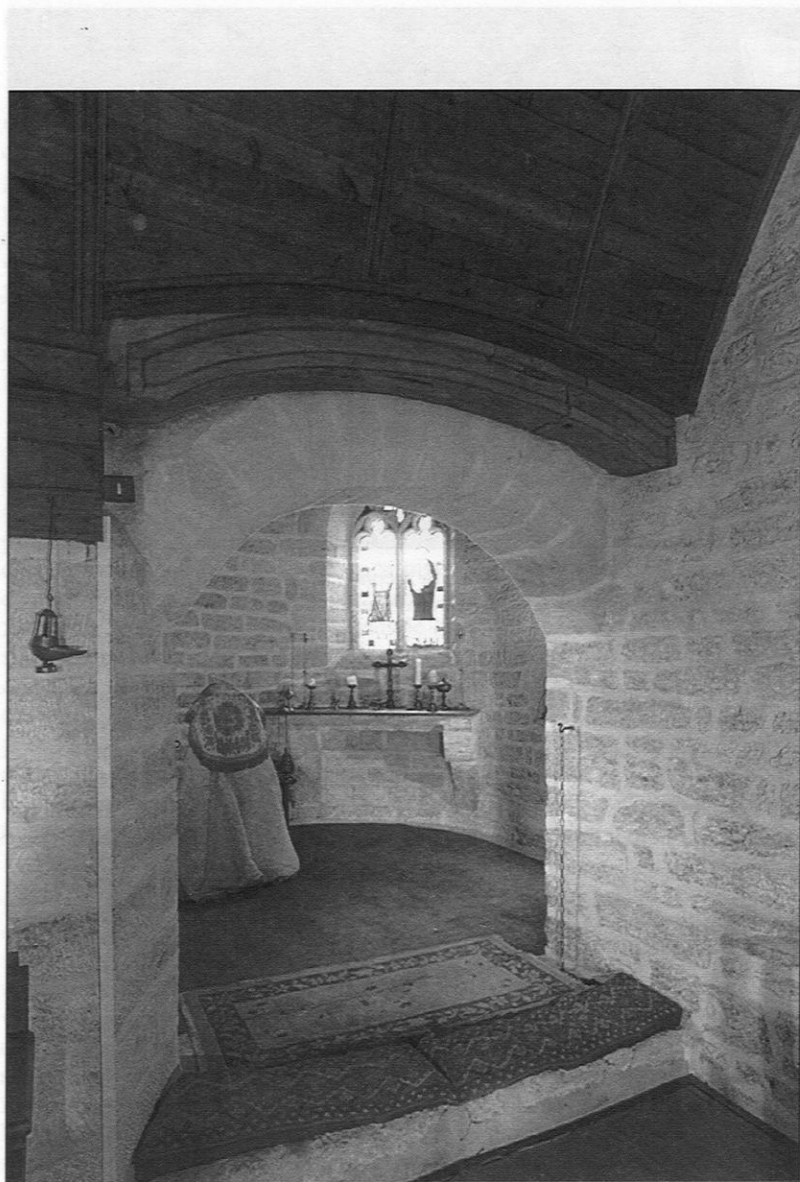


Fig. 6 – Hac : la chapelle ouvrant sur la seconde salle haute
Cliché : Gwyn Meirion-Jones

ou plus exactement à poinçon supérieur. Au-dessus de l'extrémité inférieure des salles et près du conduit de cheminée, se voit une charpente «chevrons portant fermes», muni de jambettes courbes sous le faux-entrait, dont les faces supérieure et inférieure portent des encoches manifestement destinées autrefois à recevoir une panne. La dendrochronologie a daté ce toit à poinçon de 1684, la date de la ferme «chevrons portant fermes» se situant dans la période 1429-1448. Sous ce toit se trouve un voûte en berceau qui donne un superbe plafond voûté à la salle haute du dernier étage. Le toit qui recouvre le second ensemble est lui aussi voûté en berceau, ménageant un beau plafond à la chambre 5. La structure de ce toit, que nous n'avons pu dater, est aussi du type à poinçon supérieur, mais d'un modèle plus simple.

Le troisième ensemble a une charpente simple à «chevrons portant fermes» – munis de faux-entrants – formé de treize chevrons peu espacés, datés de 1615. Le plafond est formé d'une voûte en berceau, lambrissée. Dans ces deux ensembles de plus petite taille, la charpente de la voûte n'est pas dans l'alignement de la voûte plus ancienne, et sans doute originelle. On peut donc penser que la première voûte en berceau était de conception semblable, mais qu'elle fut remplacée, en 1615 dans le cas du troisième ensemble.

Au cours des réparations effectuées dans les années 1930, les grandes poutres de la salle 2 furent masquées par des caissons, leur surface étant considérablement altérée et leur apparence jugée inesthétique. Nous avons prélevé des échantillons sur les poutres de la salle 1 pour l'analyse dendrochronologique, qui les a datées de 1607-1616. Dans la chambre seigneuriale (chambre 1), nous avons effectué des prélèvements sur les deux poutres du plafond, mais seule l'une d'entre elles présentait suffisamment de cernes pour une datation (1709-1716). Dans la chambre 2, enfin, la poutre unique n'a pu être datée, en l'absence d'aubier, que d'«après 1440». Ces dates seront examinées dans ce qui suit, à la lumière des indices archéologiques et architecturaux.

La datation dendrochronologique a été mise au point à la suite des prélèvements effectués en 1984 et 1985 et nous a permis d'identifier quatre phases architecturales (fig. 2). La ferme isolée dans le toit principal, au-dessus des salles, nous a donné une date de 1429-1448, tandis que l'une des poutres de la chambre 2, la pièce la plus basse de l'ancienne maison-tour, peut être datée d'«après 1440». Ces dates sont les plus anciennes recueillies dans ce bâtiment et le fait qu'on puisse ainsi dater une ferme indique qu'au milieu du xv^e siècle celui-ci était recouvert d'une charpente à chevrons portant fermes, munis de faux-entrants. Il y a sans doute là la couverture «originelle» de la maison, telle que nous la connaissons aujourd'hui, si l'on néglige la possibilité que, dans une construction de cette qualité, les maîtres d'œuvre aient réutilisé des poutres provenant d'un autre

bâtiment ou d'une structure plus ancienne, se dressant sur le même site. Comme il est probable que la maison-tour, occupant une partie du bâtiment, est antérieure à la structure que l'on voit actuellement, il faut conclure des datations dendrochronologiques que la construction – ou la reconstruction – du bâtiment actuel eut lieu entre 1440 et 1448. Une telle datation s'accorde parfaitement à la grande majorité des caractéristiques architecturales, qui sont nettement du xv^e siècle. C'est aussi l'époque où la carrière de Jean Hingant, qui fit probablement édifier Hac, avait atteint son apogée. Ainsi, la période de construction (1440-1448) que nous avons déduite de l'examen dendrochronologique des poutres provenant de deux parties différentes de la maison s'accorde-t-elle bien avec l'hypothèse selon laquelle Hingant avait bâti cette résidence avant de tomber en disgrâce en 1450. Hac existait bien sûr avant cette date, mais nous ne savons pas sous quelle forme. Certains éléments de maçonnerie, en particulier dans le pignon occidental, ont l'air ancien. Il n'est donc pas impossible qu'un manoir en pierre ait déjà existé en ce lieu avant le milieu du xv^e siècle, ce que semblerait montrer la base du mur de ce pignon. Mais on peut, avec autant de vraisemblance, supposer que se dressaient là une tour de pierre et une grande salle à pans de bois. Rien ne nous permet, pour l'instant, de choisir entre ces deux hypothèses. On ne peut cependant douter que la tour ait été antérieure au milieu du xv^e siècle et la date d'«après 1440» déterminée pour la poutre de la chambre 2 montre certainement que cette poutre fut changée à l'époque où Jean Hingant reconstruisait sa maison. Les cheminées de cette partie du bâtiment ont l'air passablement anciennes, comme certaines de celles qui se voient dans la cuisine de La Roche Jagu. Il n'est pas impossible qu'elles datent du xiii^e siècle, sinon même du siècle précédent. Rien ne permet toutefois de le prouver pour le moment.

Les autres dates concernant Hac qu'a livré l'analyse dendrochronologique ne concernent que des réparations ou des restaurations. Les dates obtenues pour la salle basse (1607-1616) s'accordent bien avec les moulures de style Renaissance (fig. 2). Il est d'ailleurs intéressant que certaines des poutres de la maison du milieu du xv^e siècle aient dû être remplacées avant deux siècles, sauf, bien sûr, si Hingant réutilisait des poutres prises dans le bâtiment antérieur. Les archives concernant La Ville Balin en Plélo montrent aussi, en 1611, le remplacement de poutres pourries. Les poutres du plafond de la chambre 1 datent de 1709-1716, tandis que le toit qui recouvre la partie occupée par la maison-tour a été précisément daté de 1615. Le toit principal, qui recouvre les trois salles superposées, date de 1684 et fut sans doute réparé à cette date.

En 1686 Hac fut vendu par Jean-Gustave de Rieux à René de Lopriac, marquis de Coëtmaden. La date de 1684, marquant la réparation des poutres du toit recouvrant les salles, correspond bien à la date de cette

vente. Il est fort possible que Rieux ait entamé de grands travaux de réparation du bâtiment avant de vendre sa résidence, ou que le nouvel acheteur ait entrepris de restaurer le manoir. La fin du XVII^e siècle est aussi la date la plus probable pour l'agrandissement des fenêtres de la salle haute du premier étage (salle 2). La date du début du XVIII^e siècle obtenue pour les poutres de la chambre 1 ne peut correspondre qu'à des réparations partielles. L'un des résultats les plus surprenants de la recherche menée sur ce manoir est donc la découverte que les bois de charpente et de soutènement étaient très fréquemment renouvelés. Il semble, en effet, que beaucoup de ces poutres ne duraient pas plus de deux siècles, et parfois bien moins encore. Ce fait, associé à l'utilisation d'un chêne à pousse rapide, ne présentant souvent que peu de cernes et donc de datation difficile, rend l'analyse dendrochronologique difficile, mais néanmoins utile.

Le manoir de Hac et la famille Hingant

Nous n'avons pu découvrir aucun élément prouvant l'existence d'un manoir ou d'une seigneurie à Hac avant le milieu du XIV^e siècle, bien que la maison-tour incluse dans le bâtiment actuel (cf. *supra*) donne à penser que le site fut occupé par une famille de quelque importance avant cette date. Lorsqu'un seigneur de Hac apparaît pour la première fois dans les documents, il ne porte pas le nom de Hac, mais celui de Hingant : sans mentionner ses sources, Pol Potier de Courcy note que Charles Hingant était seigneur de Hac en 1389, mais la preuve la plus ancienne que nous ayons pu découvrir ne remonte qu'à 1401, date à laquelle Charles confirma le legs qu'avait fait sa tante Catherine Baderon, dame de la Boyère, à l'abbaye de La Vieuville, d'autres documents montrant qu'il continua à administrer ses domaines au cours des années suivantes⁹. A partir de cette date, nous pouvons suivre sans interruption l'histoire de la seigneurie et de ses propriétaires. Tous les détails se trouvent dans notre premier article ; nous ne résumons ici que les traits principaux.

Entre le 22 mai 1419 et le 18 février 1422, Jean Hingant succéda à son père Charles, membre d'une famille bien connue dans le Dinannais¹⁰. Après une carrière pleine de succès comme conseiller intime du duc François I^{er}, Jean Hingant connut des jours difficiles après la mort du duc. Son successeur, Pierre II (1450-1457), fit immédiatement ouvrir une enquête sur la mort de leur plus jeune frère, Gilles, assassiné dans des circonstances tragiques au château de La Hardouinaie en avril 1450. En tant

⁹ Bib. nat. de France, Mss latin 5476 p. 35 (1401) ; Arch. dép. Côtes-d'Armor, E 3467.

¹⁰ *Ibid.*, E 3465 et 3467.

que proche conseiller de François I^{er}, Jean Hingant fut naturellement soupçonné d'y avoir participé, bien qu'il ait pris soin de se dissocier des mauvais traitements qu'avait subi Gilles. Le 15 août 1450, des commissaires arrivèrent à Hac et saisirent ses biens, causant à cette occasion un tel remue-ménage et une telle peur chez ceux qui résidaient au manoir que Hingant attribua plus tard la mort de sa fille à une maladie entraînée par la violence de cette intervention. Le mariage de son fils aîné dut également être remis, Hingant ayant pris la fuite¹¹. En dépit d'autres lettres ordonnant la confiscation de ses biens, on ne put découvrir la cachette où s'était réfugié Hingant, et ce malgré des recherches menées dans l'ensemble du duché. Il est alors certain que la période où il avait occupé une fonction politique de premier plan était achevée. Au cours de celle-ci, le rôle qu'il avait joué dans les événements qui marquèrent l'histoire du duché et les possibilités qu'il avait alors eu de s'enrichir sont des éléments qui nous incitent à voir en lui le principal bâtisseur de Hac.

On ne peut reconstituer le reste de la carrière de Jean Hingant qu'à partir de quelques brèves références, apparaissant surtout d'ailleurs dans des documents juridiques. Les plus importants de ceux-ci sont un pardon proclamé le 25 mars 1454 et une plaidoirie pour sa défense, présentée devant le Parlement de Paris le 28 mai 1458. C'est cette dernière source qui nous éclaire sur les événements intervenus à Hac en août 1450, tandis que le pardon nous révèle qu'Hingant avait été détenu dans la prison d'un de ses supérieurs féodaux immédiats, le seigneur de Châteauneuf, où il avait avoué, sous la torture, être coupable des crimes qui lui étaient attribués¹². L'arrestation et l'interrogatoire d'Olivier le Méel semblent l'avoir partiellement exonéré des soupçons de Pierre II¹³, et on abandonna les poursuites contre lui jusqu'à 1457, date à laquelle Arthur III fit rouvrir le dossier. Jean Hingant dut à nouveau prendre la fuite, se réfugiant apparemment en France. Au cours de ces années, il ne fit guère parler de lui – la plaidoirie indique qu'il resta quatre ans caché – et, si l'on excepte le pardon, la poignée de documents qui font référence à sa personne entre 1451 et 1457 ne concernent que ses affaires domestiques. Il nous paraît probable que, pendant ces années d'incertitude, Hingant ait considéré qu'il serait imprudent d'afficher sa fortune en faisant bâtir sur une grande échelle, une telle activité pouvant attirer sur lui l'attention du duc, au moment même où il tentait de faire oublier ses relations avec François I^{er}.

¹¹ Archives Nationales, X2^a 28.

¹² En rédigeant l'article MEIRION-JONES *et al.*, 1990, nous ne savions pas que le pardon original avait été récemment retrouvé : «Reproduction photographique d'un parchemin datant de 1453, don du Docteur Rouault de la Vigne à notre Société», *Annales de la Soc. d'Hist. et d'Arch. de l'arrondissement de Saint-Malo*, année 1988, p. 314-315 ; il est daté du 25 mars 1454, nouveau style.

¹³ *Preuves*, II, 1551-1554.

On trouvera confirmation de ce fait dans la nouvelle crise qui s'ouvrit dans la carrière d'Hingant à la suite de la mort prématurée de Pierre II (22 septembre 1457), car elle provoqua, la vendetta d'Arthur III contre ceux qu'il considérait comme responsables de la mort de son neveu Gilles. Hingant avait de bonnes raisons de craindre pour sa sécurité, car il semble que l'ordre ait été donné de l'arrêter, de même qu'Henri de Villeblanche, Michel de Parthenay et autres exécuteurs testamentaires de Pierre II, qui furent bel et bien emprisonnés. Jean Hingant, quant à lui, semble avoir réussi à échapper aux agents d'Arthur III. Les recherches se poursuivirent pendant plusieurs mois¹⁴, mais, le 31 octobre 1457, Hingant reçut un sauf-conduit et, lorsqu'en décembre Arthur III se rendit à Tours pour rendre hommage à Charles VII, Hingant fut reçu par le duc, admettant que s'il ne s'était pas caché plus tôt, «sa tête serait en train de sécher sur une muraille»¹⁵. Bien qu'il ait été protégé de l'ire du duc en cette occasion, Hingant fut, quelque temps après, mis en état d'arrestation par le roi, tandis que le duc le poursuivait devant le Parlement de Paris. En fin de compte, en l'absence de preuves convaincantes, les hommes qu'Arthur III avait fait arrêter en Bretagne furent relâchés, la mort du duc (26 décembre 1458) ouvrant la voie de la réconciliation. Le 12 juillet 1459, le conseil de François II demandait aux procureurs parisiens d'arriver à un accord avec Jean Hingant¹⁶.

Jean laissa la place, entre le 12 juillet 1459 et octobre 1464, à son fils Eustache, qui mourut après le 13 avril 1493¹⁷. Son fils Charles, qui lui succéda, était seigneur de Hac en 1501 et tenait toujours la seigneurie lors de la *Réformation de la noblesse* en 1513, mais en 1519 Hac était passé entre les mains de Raoul Hingant¹⁸. Par la suite, le domaine échut à Françoise, fille ou nièce de Raoul, qui, en 1530, le fit passer à la famille de Tournemine, de La Guerche en Retz, par son mariage à René Tournemine¹⁹. Hac continua d'ailleurs par la suite d'être transmis par les femmes. Ainsi en 1567, Françoise, fille de René Tournemine et de Françoise Hingant, épousa Henri, vicomte de Rohan²⁰, et, en 1609, le domaine était passé à Jeanne-Hélène de la Motte Vauclerc, petite-fille de René Tournemine et de Françoise Hingant, mariée depuis 1601 à Sébastien de Rosmadec. En 1631, la fille de Sébastien et de Jeanne le fit passer par mariage à Guy de Rieux.

¹⁴ *Preuves*, II, 1718-1719, 1741-1742.

¹⁵ Arch. nat., X2^a 28.

¹⁶ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 131, f. 25 r^o.

¹⁷ *Preuves*, III, 122 ; Arch. dép. Côtes-d'Armor, E 3468.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*, E 3465.

²⁰ *Preuves*, III, 1348 ; pour la succession à partir de ce point, voir MEIRION-JONES *et al.*, 1990.

Ce passage en ligne directe trouva cependant son terme en 1686 quand Hac fut vendu pour la première fois, Jean-Gustave de Rieux, fils de Guy, l'ayant cédé à René de Lopriac, marquis de Coëtmeden. Une deuxième vente eut lieu en 1770 lorsque Louis-Joseph, comte de Kerhoent, le céda à Reslou de la Tisonaye, mari de Félicité de Lopriac, petite-fille de René de Lopriac. Reslou de la Tisonaye, maire de Dinan en 1792, réussit à en conserver la propriété pendant la Révolution, mais en 1807, sa fille Thérèse vendit le domaine au marquis de Langle-Beaumanoir. C'est le petit-fils de celui-ci qui, en 1852, le céda à Jean-Marie Larère. Hac resta dans la famille Larère jusqu'en 1988, date à laquelle Mme Sophie Déceneux-Paillard le vendit à MM. Neilsson et Machenaud, qui, à leur tour, le vendirent à M. Charles Serr en 1994.

Les possessions des seigneurs de Hac

Il ne semble pas qu'aient été conservés des aveux mentionnant les terres que les seigneurs successifs de Hac tenaient de leurs supérieurs féodaux au cours du xv^e siècle, et nous ne connaissons que ceux que leurs propres hommes leur avaient donnés. En conséquence, il est particulièrement difficile de décrire cette seigneurie et d'en établir la valeur. Ce que les documents conservés nous révèlent, cependant, est une accumulation de propriétés, faite au coup par coup, et la constitution d'un domaine substantiel. La constitution de la seigneurie proprement dite atteignit son point culminant, sans doute pas entièrement par hasard, au cours des années 1440, période pendant laquelle Jean Hingant connut brièvement les joies du pouvoir. Par la suite, les achats ou les échanges se firent rares, et il n'y eut plus d'autres acquisitions majeures, sauf à l'occasion de mariages. Les aveux les plus anciens rendus à Charles Hingant, seigneur de Hac, le furent devant la cour de Bécherel, ce qui donne à penser que Hac était dans la dépendance féodale de cette juridiction, tenue par la famille de Dinan. Ces aveux montrent que les Hingant avaient des propriétés dans les paroisses de Tréfumel, Saint-Juvat et Saint-André-des-Eaux. Le mariage de Jean Hingant à Guyonne, héritière de Raoul de Bintin, étoffa considérablement le domaine en lui joignant la seigneurie voisine de Saint-Thual, dans la paroisse du même nom. Celle-ci dépendait de la seigneurie de Coëtquen en Saint-Hélen, tandis que l'acquisition la plus notable que le couple fit par la suite fut celle du manoir et de la seigneurie de Cameroc en Tréfumel, achetés à la famille de Beaumanoir de Besso en 1448-1449²¹. Cameroc fut en partie échangé contre des propriétés plus dispersées dans les paroisses de Pleudihen, Saint-Suliac et Dinan, bien que la mise au point

²¹ Arch. dép. Côtes-d'Armor, E 3465.

de cette transaction se soit heurtée à des difficultés, la petite-fille du vendeur, Olive de Beaumanoir, et le mari de celle-ci, Charles Goueon, ayant déclaré que Hingant avait tiré avantage de la sénilité de Jean de Beaumanoir qui était «vielx homme et en aage decrepité tellement qu'il n'avoit nul vroy memoire ne abilleté de soy gouverner ne de contracter par heritaige». En fin de compte, après qu'Hingant eut accepté de verser une compensation à Olive, la plainte fut retirée, et Cameroc devint partie intégrante des domaines des Hingant. D'autres documents montrent que Jean, en particulier, lors de la période où il jouissait de la confiance du duc, avait acheté de très nombreux petits fermages et domaines. Son pardon, en 1454, montre qu'il tenait certains de ceux-ci du seigneur de Châteauneuf. Leur situation géographique montre bien qu'Hingant avait la claire intention de faire de Hac le centre administratif de ses domaines²².

Il ne nous reste malheureusement aucun compte du milieu du xv^e siècle qui nous permette de juger de son succès. Si l'on prend en compte les seuls documents comptables conservés concernant Hac et Saint-Thual, documents qui, datant du début du xvi^e siècle, époque où les conditions économiques étaient globalement meilleures qu'elles ne l'étaient soixante-quinze ans auparavant, doivent donc être considérés avec toutes les précautions requises, on peut toutefois arriver à une estimation grossière de leur composition et de leur valeur. Ces comptes furent présentés par le receveur, Jean de la Chesnaye, pour l'année allant du 1^{er} septembre 1524 au 1^{er} septembre 1525²³. Les revenus et les arriérés se montaient à 686 liv. 19 s. 6 d et 11 «vieilles couronnes» en liquide, à côté d'autres recettes en nature, les dépenses se montant à 525 liv. 12 s. 1/2 d., ce qui laissait un bénéfice de 144 liv. 19 s. 5 1/2 d. En l'absence d'autres comptes, il est difficile d'interpréter ces chiffres, qui ne concernent qu'une seule année, et d'établir le degré de rentabilité du domaine. Toutefois, ces données qui nous permettent de situer Hac sur l'échelle des domaines bretons (un revenu annuel de 500-600 liv., auquel s'ajoutaient des recettes en nature, place Hac dans la moyenne des seigneuries bretonnes du début du xvi^e siècle), nous révèlent aussi certaines des caractéristiques de son exploitation²⁴.

²² *Ibid.*, E 3436, 3465, 3468.

²³ *Ibid.*, E 3465.

²⁴ Le receveur, par exemple, attirait l'attention sur l'absence de ventes de bois au cours de l'année, celles-ci ayant été interdites par le défunt seigneur (Raoul Hingant), tandis que le moulin à foulon de Saint-Thual était affermé depuis février 1523 pour 9 liv. 3 s. 8 d. par an. En ce qui concerne les récoltes, les dîmes de Hac fournissaient le blé, de même que de petites quantités de seigle, d'avoine, d'orge, de *pasnelle*, de *métail*, de pois et de haricots, ainsi que des animaux (provenant principalement de la métairie de Hac) : porc, vaches, un taureau, des volailles. Au titre des dépenses, il faut mentionner les réparations faites aux moulins et les émoluments des personnages officiels de la seigneurie (sénéchal, alloué, procureur et receveur). On n'y mentionne toutefois par de somme d'argent dépensée pour l'entretien du manoir lui-même.

Conclusions

Hac, que l'on peut considérer, par bien des traits, comme le plus beau des grands manoirs de Bretagne qui aient échappé au passage des siècles, est un exemple superbe de l'architecture seigneuriale de la fin du xv^e siècle. La qualité de la construction, l'harmonie des proportions, le soin remarquable apporté aux détails architecturaux attestent les influences combinées d'un maçon au talent exceptionnel et d'un maître cultivé. Hac, dans son aspect général, diffère entièrement des autres résidences seigneuriales bretonnes et rappelle plutôt celles du sud-ouest. Se pourrait-il que son architecture ait été influencée par les styles alors en vigueur en Gascogne ? Nous sommes enclins à le penser.

La plupart des éléments architecturaux de Hac sont d'origine, mais on y distingue sans peine les traces de diverses opérations de réparation et de restauration. Un programme de réparations particulièrement bien connu fut ainsi mis en oeuvre par M. E.-M. Paillard au cours des années 1930, époque où la maison, après avoir été vouée à des usages agricoles, retrouva sa fonction originelle. C'est à ce moment qu'un nouveau linteau fut placé sur la cheminée de la salle basse et que des dalles de granit furent installées sur la terre battue (ces dalles ont été conservées *in situ*, mais sont aujourd'hui recouvertes de tommettes, posées dans les années 1980). Les poutres du cellier, en trop mauvais état, furent également remplacées à cette époque et la plupart des châssis de fenêtre datent, eux aussi, des années 1930, comme d'ailleurs une partie des vitrages.

Hac est de forme hybride, combinant les éléments essentiels du manoir de la fin du Moyen Age à deux appartements placés à l'étage. Il convient donc de le qualifier de «logis» conçu pour la résidence d'une famille seigneuriale, organisation courante au xv^e siècle. Le bâtiment comporte trois unités, chaque étage comportant une grande salle et deux chambres. Nous ne savons pas si un second cellier à demi-enterré se trouvait autrefois à la base de l'unité de la maison-tour. La chambre seigneuriale, ou salle privée, et la cuisine qui l'accompagne, sont placées à l'entresol. La présence d'un chapiteau de pierre dans la salle basse, élément pouvant provenir d'un ancien pilier central, témoigne peut-être de l'existence d'un cellier voûté. La décoration simple de ce chapiteau le date probablement de la fin du xii^e siècle ou du début du siècle suivant, ce qui s'accorderait bien avec une maison-tour à plan carré de ce type. Il faut cependant souligner que rien ne prouve que ce chapiteau provienne de ce bâtiment. Nous n'avons d'ailleurs pas encore résolu tous les problèmes de construction, et certaines questions restent encore sans réponse. La structure illustre en tout cas le plan tripartite, adapté ici au système de salles superposées, et montre aussi comment une ancienne maison-tour fut incorporée dans un nouveau bâtiment après la fin des guerres de Succession et

de Cent Ans, lorsque les campagnes bretonnes connurent à nouveau une paix et une prospérité relatives.

Bien que les preuves irréfutables nous manquent de l'implication de Jean Hingant dans les opérations de reconstruction attribuables au XV^e siècle, les preuves indirectes en sont particulièrement abondantes. La dendrochronologie montre sans conteste qu'une partie des bois de charpente et de soutènement fut remplacée dans les années 1440-1448, période qui concorde bien avec les indices architecturaux témoignant d'une reconstruction complète des lieux à cette époque. Se pourrait-il que la disgrâce d'Hingant, en 1450, explique, non sans doute un arrêt brutal du programme de construction, du moins une certaine réduction de celui-ci et l'absence d'un porche de qualité architecturale semblable ? Jean Hingant avait-il l'intention de construire une enceinte et un porche aussi impressionnants que le corps de logis, projet auquel il dut renoncer lorsqu'il perdit le pouvoir et les revenus qui l'accompagnaient, nécessaires à la poursuite de son programme de construction ? Se peut-il aussi que la décision de conserver la maison-tour à l'extrémité orientale, structure faisant partie d'un bâtiment plus ancien, au lieu de la démolir pour entreprendre les travaux de construction d'une troisième unité, témoigne de la nécessité de freiner les dépenses au moment même où les problèmes qu'Hingant allait rencontrer à la cour ducal se faisaient plus menaçants ? Il est probable que nous ne connaissons jamais la réponse à ces questions. En dépit de ces diverses lacunes, l'étude d'une des plus belles résidences seigneuriales bretonnes montre comment une approche pluridisciplinaire, combinant l'étude des archives, la datation par la dendrochronologie et l'analyse archéologique et architecturale de terrain, peut mener à des résultats d'une réelle – et nouvelle – précision scientifique.

Gwyn MEIRION-JONES
Université de Reading

Michael JONES
Université de Nottingham

REMERCIEMENTS

Nous remercions en tout premier lieu les propriétaires successifs de Hac, et tout particulièrement Sophie Paillard, qui nous a accueillis avec une chaleureuse hospitalité lors des nombreuses visites que nous avons effectuées au château. Nous nous souviendrons longtemps du dîner qu'elle nous offrit dans la chambre seigneuriale, lors de notre séminaire de 1987, qui rassembla de nombreux collègues français et anglais. Nous lui sommes très reconnaissants d'avoir soutenu notre recherche pendant de longues années.

Nous remercions aussi les propriétaires suivants du château de Hac, M. Neilsson et M. Machenaud, qui continuèrent à nous accueillir en ces lieux. Plus récemment encore, M. Claude Serr nous a fort aimablement reçus dans son domaine de Hac et c'est grâce à son appui que nous avons pu inclure une visite de Hac dans le programme du congrès de Dinan de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne. Cette visite eut lieu le 4 septembre 1997.

Le succès de ce programme de datation dendrochronologique doit beaucoup à l'aide et au talent de Don Shewan, qui appartenait alors au département de géographie de la London Guildhall University. Il nous a, avec l'appui de ses collègues, fourni une aide technique considérable, sans laquelle notre recherche n'eût pas été possible. Nous remercions la British Academy, le Science and Engineering Research Council, le Leverhulme Trust, le Centre National de la Recherche Scientifique, l'ancienne City of London Polytechnic, l'Université de Nottingham et la Society of Antiquaries of London pour leur aide financière. Notre ami Patrick Galliou a traduit cet article de l'anglais avec son talent habituel.

BIBLIOGRAPHIE

- Fenêtres sur cour : les manoirs en Bretagne de 1380 à 1600. Château de La Roche Jagu 13 juin - 1^{er} novembre 1993. Catalogue de l'exposition*, Rennes : Conseil Général des Côtes-d'Armor, Ministère de la Culture et Conseil Régional de Bretagne (1993), 84 p.
- F. GUIBAL, 1987. «Dendrochronology of oak in Brittany», *Dendro-chronologia*, 5 (1987), p. 69-77.
- F. GUIBAL, 1988. «Aspects de la dendrochronologie des habitations seigneuriales de Bretagne», *Bois et Archéologie / Wood and Archaeology, First European Conference*, Louvain-la-Neuve, 2-3 octobre 1987, *PACT*, 22 (1988), p. 85-97.
- F. GUIBAL, M. C. E. JONES, G.-I. MEIRION-JONES, J.-R. PILCHER, 1987. «Dendrochronologie de trois manoirs des Côtes-du-Nord», *Les Dossiers du Centre régional archéologique d'Alet*, 15 (1987), p. 63-70.
- F. GUIBAL, J. R. PILCHER, 1988. «Remarques sur la comparaison des séries d'épaisseurs des cernes des Côtes-du-Nord et celles d'Ille-et-Vilaine», *Revue d'Archéométrie*, 12 (1988), p. 29-33.
- M. C. E. JONES, G. I. MEIRION-JONES, F. GUIBAL, J. R. PILCHER, 1989. «The seigneurial domestic buildings of Brittany : a provisional assessment», *Antiquaries Journal*, 69, part 1 (1989), p. 73-110.
- G. I. MEIRION-JONES, (éd.), 1986. *The Seigneurial Domestic Buildings of Brittany. First Interim Report 1983-85*, London : City of London Polytechnic, Department of Geography, 96 p.
- G. I. MEIRION-JONES, M. JONES, J. R. PILCHER, F. GUIBAL, 1990. «Un des grands manoirs bretons : le château de Hac au Quiou», *Le Pays de Dinan*, 10 (1990), p. 171-207.

G. I. MEIRION-JONES, M. C. E. JONES, J. R. PILCHER, 1993. «Seigneurial domestic buildings in Brittany c.1000-1700», in Meirion-Jones, G. I., and Jones, M. C. E. (éd.), Society of Antiquaries of London, Occasional Series, Number 15, *Manorial Domestic Buildings in England and Northern France. Proceedings of the colloquium held on 24 November 1990*. London : Society of Antiquaries (1993), p. 158-191.

G. I. MEIRION-JONES, M. C. E. JONES, 1997. «Trois résidences seigneuriales en Haut Léon : Kerouzéré, Maillé et Tronjoly», *Association Bretonne, 123^e congrès à Saint-Pol-de-Léon*, 1996 (1997), p. 167-200.

G. I. MEIRION-JONES, M. C. E. JONES à paraître. «La résidence seigneuriale en Bretagne : problèmes et progrès récents de la datation dendrochronologique et de son interprétation», *Mélanges Chédeville*, Rennes (1998).